ADRESSE

Présentée au Roi, par les Députés des communes, le 6 Juin 1789.

SIRE,

Depuis long-temps les Députés de vos fidelles Communes auroient présenté solennellement à Votre Majesté le respectueux témoignage de leur reconnoissance, pour la convocation des Etats-généraux, si leurs pouvoirs avoient été vérifiés; ils le feroient si la Noblesse avoit cessé d'élever des obstacles. Dans la plus vive impatience, ils attendent l'instant de cette vérification, pour vous offrir un hommage plus éclatant de leur amour pour votre personne sacrée, pour son auguste Famille, & de leur dévouement aux intérêts du Monarque, inséparables de ceux de la Nation.

La sollicitude qu'inspire à Votre Majesté l'inaction des États-généraux, est une nou-

velle preuve du désir qui l'anime, de faire le bonheur de la France.

Affligés de cette funeste inaction, les Députés des Communes ont tenté tous les moyens de déterminer ceux du Clergé & de la Noblesse à se réunir à eux pour constituer l'Assemblée nationale; mais la Noblesse ayant exprimé de nouveau sa résolution de maintenir la vérification de ses pouvoirs faite séparément, les conférences conciliatoires entamées sur cette importante question se trouvoient terminées : Votre Majesté a desiré qu'elles fussent reprises en présence de M. le Garde des Sceaux & des Commissaires que vous avez nommés. Les Députés des Communes certains que, sous un Prince qui veut être le Restaurateur de la France, la liberté de l'Assemblée nationale ne peut être en danger, se sont empressés de déférer au desir qu'elle leur a fait connoître. Ils sont bien convaincus que le compte exact de ces conférences mis sous ses yeux, ne lui laissera voir, dans les motifs qui nous dirigent, que les principes de la justice & de la raison.

SIRE, vos fidelles communes n'oublieront jamais ce qu'elles doivent à leur Roi. Jamais elles n'oublieront cette alliance naturelle du trône & du peuple contre les diverses aristocraties, dont le pouvoir ne sauroit s'établir que sur la ruine de l'autorité royale & de la félicité publique : le peuple françois, qui se fit gloire dans tous les temps de chérir ses Rois, sera toujours

prêt à facrifier fon fang & fes biens pour foutenir les vrais principes de la Monarchie. Dès le premier instant où les instructions que fes députés ont reçues leur permettront de porter un vœu national, vous jugerez, SIRE, fi les représentans de vos communes ne font pas les plus empressés de vos fujets à maintenir les droits, l'honneur & la dignité du trône, à consolider les engagemens publics, & à rétablir le crédit de la nation. Vous reconnoîtrez aussi qu'ils ne feront pas moins justes envers leurs concitoyens de toutes les classes que dévoués à SA MAJESTÉ.

Vos fidelles Communes font profondément touchées de la circonstance où VOTRE MAJESTÉ a la bonté de recevoir leur députation, & ils prennent la liberté de lui adresser l'expression de tous leurs regrets, & de leur respectueuse fensibilité.

RÉPONSE DE SA MAJESTÉ.

JE reçois avec fatisfaction les témoignages de dévouement à ma personne & d'attachement à la Monarchie, des Représentans du Tiers-état de mon Royaume.

Tous les Ordres de l'État ont un droit égal à mes bontés, & vous devez compter fur ma protection & fur ma bienveillance.

Je vous recommande par-dessus tout de

ſeconder promptement, & avec un esprit de ſageſſe & de paix, l'accompliſſement du bien que je ſuis impatient de faire à mes Peuples, & qu'ils attendent avec confiance de mes ſentimens pour eux.

F I N.